

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 DÉCEMBRE 2016**

Présents : M. GAZZIERO, Maire,  
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjointes,  
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,  
MM. ARDURAT, DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Secrétaire de séance : M. PONCHATEAU.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/11/2016.

**ÉLECTION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES** :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune de SAINT-MAIXANT, intégrant la CDC du Sud Gironde au 1<sup>er</sup> janvier 2017, perd trois sièges de Conseillers Communautaires.

Il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux Conseillers Communautaires choisis parmi les Conseillers actuels.

Deux listes sont présentées :

LISTE 1 : M. Lucien GAZZIERO et M. Christian BALANS

LISTE 2 : M. Jean-Louis VIGNES

Résultats :

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs : 02

Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : - LISTE 1 = 13

- LISTE 2 = 02

Sont élus Conseillers Communautaires pour siéger au Conseil Communautaire de la CDC du Sud Gironde à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Monsieur Lucien GAZZIERO

- Monsieur Christian BALANS

**PROTOCOLE FIXANT LES PRINCIPES DIRECTEURS DU RETRAIT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS** :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016, arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI),

Vu les arrêtés préfectoraux fixant les projets de périmètres des Communautés de Communes du Sud Gironde, du Réolais en Sud Gironde, et du Sauveterrois en date du 12 avril 2016,

Considérant que le SDCI, arrêté le 29 mars 2016 propose :

- L'extension du périmètre de la Communauté de Communes (CDC) du Sud Gironde à 8 communes de la CDC des Coteaux Macariens : Le Pian sur Garonne, Saint-André du Bois, Saint-Germain de Grave, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Saint-Martial, Semens et Verdels ;
- L'extension du périmètre de la CDC du Réolais en Sud Gironde à 5 communes de la CDC des Coteaux Macariens : Caudrot, Sainte-Foy la Longue, Saint-Laurent du Plan, Saint-Martin de Sescas, Saint-Pierre d'Aurillac ;

- L'extension du périmètre de la CDC du Sauveterrois à une commune de la CDC des Coteaux Macariens : Saint-Laurent du Bois.

Considérant que les arrêtés préfectoraux d'extension des périmètres des CDC élargies seront publiés avant le 31 décembre 2016 au plus tard, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que dans cette attente, les communes membres de la CDC des Coteaux Macariens entendent par le protocole annexé à la présente délibération, déterminer les modalités selon lesquelles sera réalisée la liquidation de la CDC des Coteaux Macariens, s'agissant des biens, des contrats et des personnels intercommunaux dans le cadre de l'extension des périmètres des CDC du Réolais en Sud Gironde, du Sauveterrois et du Sud Gironde,

Considérant que les trois CDC d'accueil ont été associées au projet d'élaboration du protocole,

Qu'elles ont reçu notification du projet de protocole pour avis,

Que les remarques formulées par elles ont pu être intégrées dans le projet de protocole,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole avec les autres communes membres et la CDC des Coteaux Macariens.

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

#### **Heures complémentaires :**

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2016/2017 et le remplacement d'agents, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de novembre :

- Mme DUPA Isabelle = 53H30
- Mme RICHARD Olivia = 16H30
- M. DUCOS Mickaël = 11H45

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

#### **Entretiens professionnels :**

M. BALANS informe le Conseil que les entretiens professionnels pour l'année 2016 sont en cours. Les agents seront reçus entre le 05/12 et le 13/12/2016.

#### **Contrat :**

M. BALANS informe le Conseil que le contrat de travail de Mme DUPA Isabelle arrive à échéance le 31/12/2016. Accord du Conseil pour renouveler le contrat de Mme DUPA Isabelle pour une durée de six mois, soit du 01/01/2017 au 30/06/2017.

### **DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la chaudière du bâtiment Primaire de l'école a nécessité de gros travaux d'entretien en ce début d'hiver. Un devis estimatif de remplacement a été demandé à la SARL BEDOURET = 10.896,20€ TTC. S'il faut prévoir un éventuel remplacement de cette chaudière en début d'année 2017, il convient d'effectuer un virement de crédits sur le budget.

D'autre part, il est nécessaire de régulariser deux comptes d'achat de matériel pour le matériel informatique de l'école et le réfrigérateur de la salle des fêtes.

Accord du Conseil pour la décision modificative au budget suivante :

- compte 020 – Dépenses imprévues = -16.000€
- compte 21312 TX Bâtiments = +10.000€
- compte 2183 = +2.000€

- compte 2188 = +4.000€

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ÉCOLE :**

M. BALANS présente au Conseil le devis d'équipement informatique de l'école comprenant l'achat de :

- 2 vidéoprojecteurs
- 2 tableaux blancs interactifs
- 2 ordinateurs
- 1 serveur

Le coût total de cet équipement s'élève à 5.774,00€ HT, soit 6.928,80€ TTC.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'équipement informatique de l'école comprenant 2 vidéoprojecteurs, 2 tableaux blancs interactifs, 2 ordinateurs et 1 serveur
- DÉCIDE d'acheter l'ensemble du matériel pour un montant total = 6.928,80€
- SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de l'enseignement du premier degré
- ACCEPTE le plan de financement suivant :

. Subvention Conseil Départemental =	2.309,60€
. Autofinancement =	4.619,20€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

### **CONVENTION SOCIÉTÉ SOGIL/COMMUNE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis d'ENEDIS concernant les travaux d'extension du réseau électrique nécessaires pour le raccordement du lotissement « Le Hameau du Grand Chemin », au lieu-dit Cariot. Le montant s'élève à 2.793,99 € HT soit 3.352,79€ TTC. Le lotisseur, la Société SOGIL SAS, a proposé de prendre à sa charge la totalité de ces travaux. Une convention sera donc signée entre la Commune de Saint-Maixant et la Société SOGIL SAS. Accord du Conseil pour signer cette convention.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**

Vente d'une maison, située n° 2 Lieu-dit Bergea, sur terrain de 925m<sup>2</sup>, appartenant à M. MAGNI et Mme BIL, au prix de 151.000€,  
Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ce bien.

### **ANALYSES ALIMENTAIRES :**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'analyses alimentaires avec le Laboratoire Départemental d'Analyse de la Gironde pour le restaurant scolaire :

- durée du 01/01/2017 au 31/12/2017
- coût annuel 304,02€ HT.

Accord du Conseil.

### **COMMISSION CANTINE :**

M. DULUC informe le Conseil sur les différentes démarches effectuées auprès des familles concernées par les impayés du Restaurant Scolaire : courriers, mails et appels téléphoniques. A ce jour, les familles qui n'ont pas soldé leur dette n'ont pas réinscrit leurs enfants à la cantine.

M. DULUC donne lecture au Conseil d'un nouveau courrier qui va être distribué à l'ensemble des familles. Ce courrier précise à nouveau les délais de règlement des factures du Restaurant Scolaire ainsi que les règles d'exclusion.

D'autre part, M. DULUC présente un tableau comparatif entre l'ancien système (tickets) et le nouveau (facturation mensuelle) faisant apparaître les avantages et inconvénients de chaque système. Une nouvelle réflexion sur les améliorations à apporter sera menée par les membres de la Commission.

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) :**

M. BALANS donne le compte rendu de la réunion du 03/12/2016 :

- amendement pour la fusion avec Caudrot : Saint-Maixant ne signera pas cet amendement puisque la décision a été prise de se rapprocher de Langon (comme Verdélais et Semens)
- le SIAEP va refaire un courrier explicatif à l'ensemble des Communes du Syndicat
- travaux pour le changement de tuyaux sur le haut de Sainte-Croix du Mont : le coût s'élève à environ 390.000€

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CDC) DES COTEAUX MACARIENS – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :**

Mme BANOS donne le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup>/12/2016 :

- réunion organisée entre les 8 Communes qui rejoignent la CDC du Sud Gironde
- une convention sera signée entre les Communes concernées
- une Commission sera composée de 3 membres par Commune
- pour les équipements :
  - . les emprunts restent à la charge de la Commune sur laquelle est situé le bien
  - . l'entretien et les fluides seront répartis sur les 8 Communes
  - . le coût pourrait s'élever à 6,70€ par habitant

Affaire à suivre.

#### **SICTOM :**

M. VIGNES donne le compte rendu de la réunion du 23/11/2016 :

- 2% d'impayés
- suite à un départ à la retraite, il y a eu un recrutement

#### **SISS :**

M. VIGNES donne le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup>/12/2016 :

- effacement de la dette de transport = 516€
- projet d'achat d'un bus grand tourisme (en location-vente)

#### **CDC DES COTEAUX MACARIENS :**

Le dernier Conseil Communautaire aura lieu le 07/12/2016. L'ensemble du Conseil est invité.

Une réunion publique est organisée à Saint-Macaire le mardi 13 décembre 2016 à 19H, concernant la dissolution de la CDC au 31/12/2016.

#### **REPAS DES AÎNÉS :**

Le Repas des Aînés aura lieu le Samedi 10 Décembre 2016, à 12 heures, dans la salle des fêtes.

Préparation : vendredi soir et samedi matin.

Monsieur le Maire demande qui assistera à ce repas.

#### **REPAS DE NOËL DE L'ÉCOLE :**

Le Repas de Noël de l'École aura lieu le Vendredi 16 Décembre 2016, à 12 heures, au Restaurant Scolaire. Il est offert à tous les enfants de l'école.

Monsieur le Maire demande qui participera à ce repas.

**RALLYE DES COTES DE GARONNE :**

M. BALANS informe le Conseil que le Rallye des Cotes de Garonne est annulé pour l'année 2017. Il pourrait être réorganisé à partir de 2018.

**QUESTIONS DIVERSES :**

M. DULUC demande si les Conseillers pourraient recevoir des notes de synthèse lorsque des dossiers importants sont à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil.

Monsieur le Maire répond que selon les sujets, il est effectivement possible de faire un envoi par messagerie.

Mme ZAÏRI-AMARAL informe le Conseil que, suite à une récente visite au Restaurant Scolaire lors de la prise du repas des enfants, elle a constaté que certaines améliorations pourraient être apportées dans l'organisation du service. Une réflexion sera menée en collaboration avec Mme REGLAIN et les cuisiniers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.